

A M I A N T E

MOBILISATION DU 26 FÉVRIER : DES AVANCÉES A CONFIRMER

26 février : mobilisation réussie !

A Nantes : Plus de 200 agents du Ministère des Affaires Étrangères, du Trésor, de l'Insee et du restaurant administratif se sont rassemblés à la DR de l'Insee de Nantes dès 14 heures, bien décidés à rester sur place jusqu'au déblocage de la situation. Étaient présents des agents ayant été exposés à l'amiante dans le Tripode Beaulieu mais aussi des agents solidaires de leurs collègues.

Dans les autres établissements de l'Insee de nombreux agents se sont joints à cette mobilisation : pétition signée à Rennes, à Reims. Des rassemblements ont eu lieu à Bordeaux, Poitiers, Dijon, Toulouse, à la DG. Des motions de soutien ont été remises aux directions de ces établissements, puis envoyées aux agents rassemblés à Nantes.

En tout début de soirée, le Minefi a pris conscience que l'occupation se poursuivrait en soirée et dans la nuit, la centaine d'agents toujours présents ayant manifesté leur volonté de rester sur place le temps nécessaire à l'aboutissement de nos demandes. A partir de ce moment, un dialogue s'est établi et les sujets ont été discutés point par point.

Des avancées importantes

En fin de soirée un courrier du Directeur de la Direction des Personnels et de l'Adaptation et de l'Environnement Professionnel a confirmé par écrit les avancées, et la levée de l'occupation a été votée à l'unanimité moins 2 contre et 1 abstention.

Les avancées :

- **une note de la DPAEP**, datée du 20 février, destinée aux membres du Comité Technique Paritaire Ministériel, calomnieuse à l'égard des victimes de l'amiante, sera revue ;
- **suivi médical** : nous avons obtenu la tenue le 30 mars d'une réunion ministérielle sur le suivi médical, traitant de l'amélioration de son efficacité et la possibilité d'un scanner pour tous les personnels exposés dans le Tripode ;
- **reconnaissance de site amianté** : le Minefi s'est engagé à plaider au Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 21 mars la transposition aux fonctionnaires des dispositifs actuellement réservés au secteur privé et au Ministère de la Défense.

Mais il faut rester vigilants

En effet, il va falloir vérifier l'application immédiate des avancées du 26 février :

- aboutissement effectif du dossier suivi médical, avec le financement des mesures, avant fin mars ;
- reconnaissance du Tripode en site amianté pour les 3 administrations et les personnels de restauration.

Pour cela, l'intersyndicale Nantaise a obtenu conjointement avec l'ADDEVA 44 (association départementale de défense des victimes de l'amiante) une réunion avec le Préfet de Loire-Atlantique le 26 mars pour faire le point sur le dossier.

Si le Conseil Supérieur et la Préfecture ne débloquent pas le dossier, les personnels nantais envisagent une nouvelle mobilisation.

Pour notre part, nous avons saisi les fédérations de fonctionnaires qui siègent au Conseil Supérieur de la Fonction Publique pour faire inscrire le sujet à l'ordre du jour de la séance du 21 mars.

**Nous soutenons les personnels Nantais amiantés dans
l'immeuble Tripode,
pour la reconnaissance en site amianté,
et pour un suivi médical efficace et pertinent !**